PRIME 17 - SECHE-LINGE ELECTRIQUE A ET SECHE-LINGE AU GAZ

CONSTRUCTION NEUVE ET RENOVATION

Assurez-vous de bien répondre à tous les critères imposés pour l'obtention de cette prime. Vous trouverez les « principes généraux » dans un document séparé sur www.bruxellesenvironnement.be ainsi que dans le manuel complet « primes énergies 2008 ».

Chaque appareil électroménager est vendu accompagné d'une étiquette ou fiche d'information indiquant la catégorie de consommation d'électricité à laquelle il appartient (de A à G). Ainsi, les consommateurs disposent d'informations objectives et harmonisées leur permettant de choisir des appareils ayant un meilleur rendement énergétique. Un électroménager de catégorie A est économe, tandis qu'un appareil de catégorie G est peu économe. A partir de la catégorie A, un « + » est ajouté pour distinguer les appareils encore plus économes. Un appareil A++ est donc plus économe qu'un A+, qui à son tour est plus économe qu'un A.

Tout le monde n'a pas la possibilité de faire sécher son linge à l'extérieur, d'autant plus que notre climat ne s'y prête pas toujours. Par ailleurs, le séchage du linge à l'intérieur de l'habitation peut générer des problèmes d'humidité et d'hygiène.
Chauffer l'air et le refroidir demande beaucoup d'énergie. Il n'est pas étonnant dès lors que les sèche-linge soient des appareils énergivores. La grande majorité des modèles ont un label énergétique C. Certains modèles plus économiques ont fait leur apparition sur le marché. Un modèle de la classe énergétique A consomme 20% de moins qu'un modèle C. Les sèche-linge dotés d'un label A sont plutôt rares. La prime vise donc à démocratiser cette catégorie plus performante.
Par ailleurs, il existe des sèche-linge qui fonctionnent au gaz naturel et qui sont beaucoup plus performants que les sèche-linge électriques (de l'ordre de 40% plus efficaces). Veillez à ne pas acheter un sèche-linge surdimensionné car un appareil qui ne fonctionne pas totalement chargé consomme proportionnellement plus. D'autre part, les séchoirs à condensation consomment davantage d'énergie.

A. MONTANT DE LA PRIME

- 50 % du prix d'achat de l'appareil plafonné à 150 € / sèche-linge électrique A
- 50 % du prix d'achat de l'appareil plafonné à 400 € / sèche-linge au gaz

B. CONDITIONS TECHNIQUES

Le sèche-linge électrique doit répondre au critère d'efficacité énergétique de la catégorie sèche-linge de classe A.

C. CONDITIONS ADMINISTRATIVES

- Le dossier de demande de prime doit être composé du formulaire J complété, ainsi que de tous les documents complémentaires qui y sont spécifiés.
- Le dossier de demande de prime doit être adressé à Sibelga dans les quatre mois prenant cours à la date de la preuve d'achat.
- Maximum une prime séchoir par ménage sur 5 ans.

Région de Bruxelles-Capitale

FORMULAIRE J : ELECTROMENAGER

CONSTRUCTION NEUVE ET RENOVATION

• à renvoyer dans les quatre mois à dater de la facture à
Sibelga – Service Primes, Quai des Usines 16, 1000 Bruxelles
(téléphone : 02/549.41.00)
• remplir un formulaire par prime demandée

Type d'électroménager performant :

O Réfrigérateur A++ avec congélateur
O Réfrigérateur A++ sans congélateur
O Sèche-linge électrique A
O Congélateur A++ modèle vertical
O Congélateur A++ modèle horizontal
O Sèche-linge au gaz

Vous remplacez un ancien électroménager ? : O oui O non
Si oui, l'ancien appareil reste-t-il en service ? O oui O non

Pour réfrigérateur et congélateur :

Volume du nouvel électroménager : …….. litres

Si remplacement : volume de l'ancien électroménager : …….. litres

Coordonnées du demandeur

Nom ..... Prénom .....
Domicilié à:
Rue ..... N° ..... Bte .....
Code postal ..... Commune ..... Tél .....
E-mail .....

N° de compte bancaire (1) ☐☐☐ - ☐☐☐☐☐☐☐ - ☐☐
ouvert au nom de .....

Adresse de l'habitation où a été installé l'appareil
Rue ..... N° ..... Bte .....
Code postal ..... Commune .....

(1) le titulaire du n° de compte doit être la personne à qui la facture est adressée.

Montant de l'achat : ..... €
Montant de la prime demandée : ..... €
(150€ pour réfrigérateur A++, congélateur A++, sèche-linge électrique A, et 400€ pour sèche-linge au gaz; prime limitée à 50% du prix d'achat!)

Bruxelles-Environnement BIM se réserve le droit de contrôler sur place les données mentionnées dans la demande de prime.

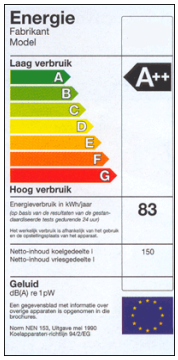

Sont joints à cette demande de prime : Sont joints à cette demande de prime (parcourez et marquez chaque pointeur de la liste pour vous assurer d'avoir ajouté tous les documents requis) :

(Assurez-vous de bien répondre à tous les critères techniques et administratifs imposés pour l'obtention de cette prime. Vous trouverez les « principes généraux » dans un document séparé sur www.bruxellesenvironnement.be ainsi que dans le manuel complet « primes énergies 2008 »)**:**

- ☐ original ou photocopie de la preuve d'achat;
- ☐ copie de la preuve de paiement (si preuve d'achat non acquittée);
- ☐ étiquette indiquant l'efficacité énergétique (A++);
- ☐ copie recto-verso de la carte d'identité du demandeur ou pour les nouvelles cartes d'identité avec une puce : une copie papier des informations sur la puce.

Je soussigné, ... demandeur, certifie que l'appareil électroménager pour lequel j'introduis cette demande de prime sera utilisé à des fins privées

à l'adresse suivante .....
(seulement pour les habitants de la Région Bruxelloise)

Fait à ..... , le .....

Signature du demandeur

Respect de la vie privée: conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, les données que vous nous adressez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier. Vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant. Vous pouvez exercer ce droit auprès du service auquel vous adressez le .